

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION CENTRALE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE LA VILLE

MINISTÈRE DES SPORTS

#### **Décision du 8 janvier 2012 portant désignation de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques**

NOR : ETSZ1230031S

La secrétaire générale des ministères chargés des affaires sociales,

Vu la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, notamment son article 24 ;

Vu le décret n° 90-665 du 30 juillet 1990 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale modifié ;

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment ses articles 42 à 44 ;

Vu le décret n° 2011-498 du 5 mai 2011 portant création d'une délégation aux affaires juridiques auprès des ministres chargés des affaires sociales ;

Vu le décret n° 2011-499 du 5 mai 2011 relatif aux attributions du secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales ;

Vu l'arrêté du 5 mai 2011 portant organisation de la délégation aux affaires juridiques auprès des ministres chargés des affaires sociales,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Nguyễn Duy (Pearl), premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel détachée en qualité d'administrateur civil, chef du pôle « réseaux, formation et information » de la délégation aux affaires juridiques des ministères chargés des affaires sociales, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques du ministère du travail, de l'emploi et de la santé, du ministère des solidarités et de la cohésion sociale, du ministère de la ville, du ministère des sports et du secrétariat d'État à la jeunesse et à la vie associative.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'emploi, du travail et de la santé, au *Bulletin officiel* du ministère des solidarités et de la cohésion sociale et au *Bulletin officiel* du ministère des sports.

Fait le 8 janvier 2012.

*La secrétaire générale des ministères  
chargés des affaires sociales,*  
E. WARGON